

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 JUILLET 2021 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE-RENDU

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Nombre de conseillers en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers présents | 15 |
| Nombre de votants | 15 |
| Date de la convocation | 25 juin 2021 |

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le sept juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire)

Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Dominique HAUCHECORNE, Alexia LAINE, Jean-Noël LARONCHE, Elodie LEPETIT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

ABSENTS EXCUSES : Elodie ARONDEL, François LEPESQUEUX, Mary LESCELLIER, Céline PLANQUE

Secrétaire de séance : Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2021

Le procès-verbal du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Décision du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une décision prise le 22 juin 2021 dans le cadre de sa délégation concernant la non application de la révision sur le loyer d'un logement communal en 2021 et 2022. Le montant du loyer restera identique jusqu'en juin 2023.

3/ Subventions 2021

Après étude des dossiers de demandes de subventions hormis ceux destinés au CCAS et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2021 soit 1 000€, M. le Maire propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la liste ci-dessous.

| ASSOCIATIONS | ACCORDEES EN 2020 | PROPOSEES | MONTANT ALLOUE |
|--|----------------------|-----------------------|----------------|
| SNSM de Fermanville | 150 € | 150 € | 150 € |
| Saint Pierre Badminton | 40 € | 0€, Pas de demande | 0 € |
| Pointe Cotentin Basket | 40 € | 40 € | 40 € |
| ASPC | 40 € | 0€, Pas de demande | 0 € |
| Tennis de table | 40 € | 0€, Pas de demande | 0 € |
| Tennis St Pierrais | 40 € | 0€, Pas de demande | 0 € |
| Judo St Pierrais | 40 € | 40 € | 40 € |
| Funky Danse | 40 € | 40 € | 40 € |
| Gym volontaire | 40 € | 0€, Pas de demande | 0 € |
| AS Elan de Tocqueville | 40 € | 40 € | 40 € |
| APE Ecole de Fermanville | 150 € | 0€, Pas de demande | € |
| APEL Notre Dame | | 150 € | 150 € |
| Amicale Ecole Publique Saint Pierre Eglise | 150 € | 150 € | 150 € |
| TOTAL | | 610 € | 610 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

4/ Procès-verbal de transfert de bien du budget communal vers le budget gîte communal

La création du budget annexe « gîte communal » nécessite un transfert des bâtiments et du mobilier du budget communal qui sont concernés pour exercer l'activité du budget « gîte communal ».

Pour effectuer ce transfert, il doit être établi un procès-verbal de transfert de biens et d'équipements.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal à l'autoriser à signer ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer ce procès-verbal.

5/ Modification budgétaire

Des investissements non budgétisés au budget primitif 2021 nécessitent une modification budgétaire.

Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

| | |
|--|------------|
| - Dépenses d'investissement, article 2184 – mobilier | - 14 600 € |
| - Dépenses d'investissement, article 2188 – autres immobilisations | + 3 000 € |
| - Dépenses d'investissement, article 2128 – autres agenc. et aménagement | + 5 227 € |
| - Dépenses d'investissement, article 2132 – immeuble de rapport | + 2 000 € |
| - Dépenses d'investissement, article 2135 – inst. généré agenc. Aména cons | + 4 000 € |
| - Dépenses d'investissement, article 2158 - autres mat et outillages | + 6 250 € |
| - Dépenses d'investissement, article 2183 – mat informatique | + 2 500 € |
| - Dépenses d'investissement, article 2041582 – sub équipements bâtiments | - 6 000 € |
| - Dépenses d'investissement, article 020 – dépenses imprévues | - 2 377 € |

Par ailleurs en fonctionnement, l'article 6419 – remboursement des frais de personnel présente un excédent de 8 500 €, je vous propose la modification budgétaire suivante :

| | |
|---|----------|
| - Recettes de fonctionnement 6419 – remb frais de personnel | +8 500 € |
| - Dépenses de fonctionnement 022 – dépenses imprévues | +8 500 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification budgétaire ci-dessus.

6/ Dépose de ligne électrique « La Halmonerie »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre du projet de sécurisation du réseau électrique, le syndicat départemental d'énergies de la Manche souhaite déposer le réseau inutile au lieu-dit « La Halmonerie ».

Avant de supprimer cette ligne, le SDEM demande l'approbation du conseil municipal car une ligne électrique déposée définitivement est considérée comme n'ayant jamais existé et toute nouvelle demande de raccordement à cet endroit sera traitée comme une extension de réseau avec participation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit « La Halmonerie ».
- Atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

7/ Création poste de rédacteur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion de la Manche a inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur un agent de la collectivité. Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de rédacteur territorial à temps complet, de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

8/ Loyer Maison d'Assistantes Maternelles

Suite à la fermeture de 4 mois de la maison d'assistantes maternelles gérée par l'association « L'univers des doudous », Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association a décidé de ne pas

continuer son activité. Des assistantes maternelles se sont manifestées pour reprendre les locaux à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le loyer actuel est de 650.00€. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le loyer à 700.00€ à compter du 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le montant du loyer de 700.00€ à compter du 1^{er} octobre 2021
- Autorise le maire à signer le bail correspondant.

9/ Tarifs gîte communal

Richard LETERRIER laisse la parole à Valérie MONTRIEUL-XAMENA au sujet des tarifs de location du gîte communal.

Valérie MONTRIEUL-XAMENA indique que les tarifs de location du gîte devraient être réévalués à partir du 1^{er} janvier 2022. Elle propose au Conseil Municipal le tableau des tarifs ci-dessous et demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à ces modifications de tarifs.

| ANNEE 2022 | | TARIF 1 SEMAINE | TARIF 3 NUITS EN SEMAINE | TARIF 4 NUITS EN SEMAINE | TARIF WE - 2 NUITS | TARIF WE - 3 NUITS |
|------------|---------|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1-janv. | 2-avr. | 1 100 € | 710 € | 950 € | 600 € | 800 € |
| 2-avr. | 2-juil. | 1 300 € | 710 € | 950 € | 600 € | 800 € |
| 2-juil. | 27-août | 1 600 € | NON | NON | NON | NON |
| 27-août | 1-oct. | 1 300 € | 710 € | 950 € | 600 € | 800 € |
| 1-oct. | 17-déc. | 1 100 € | 710 € | 950 € | 600 € | 800 € |
| 17-déc. | 1-janv. | 1 600 € | NON | NON | NON | NON |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des tarifs ci-dessus pour le gîte communal et autorise le maire, à signer les documents correspondants à ces modifications de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

10/ Affaires et questions diverses

Terrain de Gouberville : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la signature de vente pour le terrain de Gouberville aura lieu le 27 juillet 2021.

Coupure d'eau travaux Veolia : suite à des travaux de raccordement d'eau potable à Néville le 6 juillet, une importante coupure a impacté de nombreux hameaux de la commune et occasionné des dégâts sur certaines installations. Des packs d'eau ont été distribué aux habitants

Monsieur le Maire remercie les agriculteurs, membres du conseil, qui ont mis à disposition des usagers leurs tonnes à eau. Louis GUILLOTTE demande si Véolia prendra à sa charge les réparations des particuliers. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les personnes ayant subi un sinistre devront contacter leur assureur et constituer un dossier qui sera transmis à Véolia.

Lavoir au Bas de la Rue : Marie-Madeleine AMBROIS demande s'il serait possible de nettoyer le terrain près du lavoir situé au Bas de la Rue et d'y installer une table de pique-nique. La demande sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

